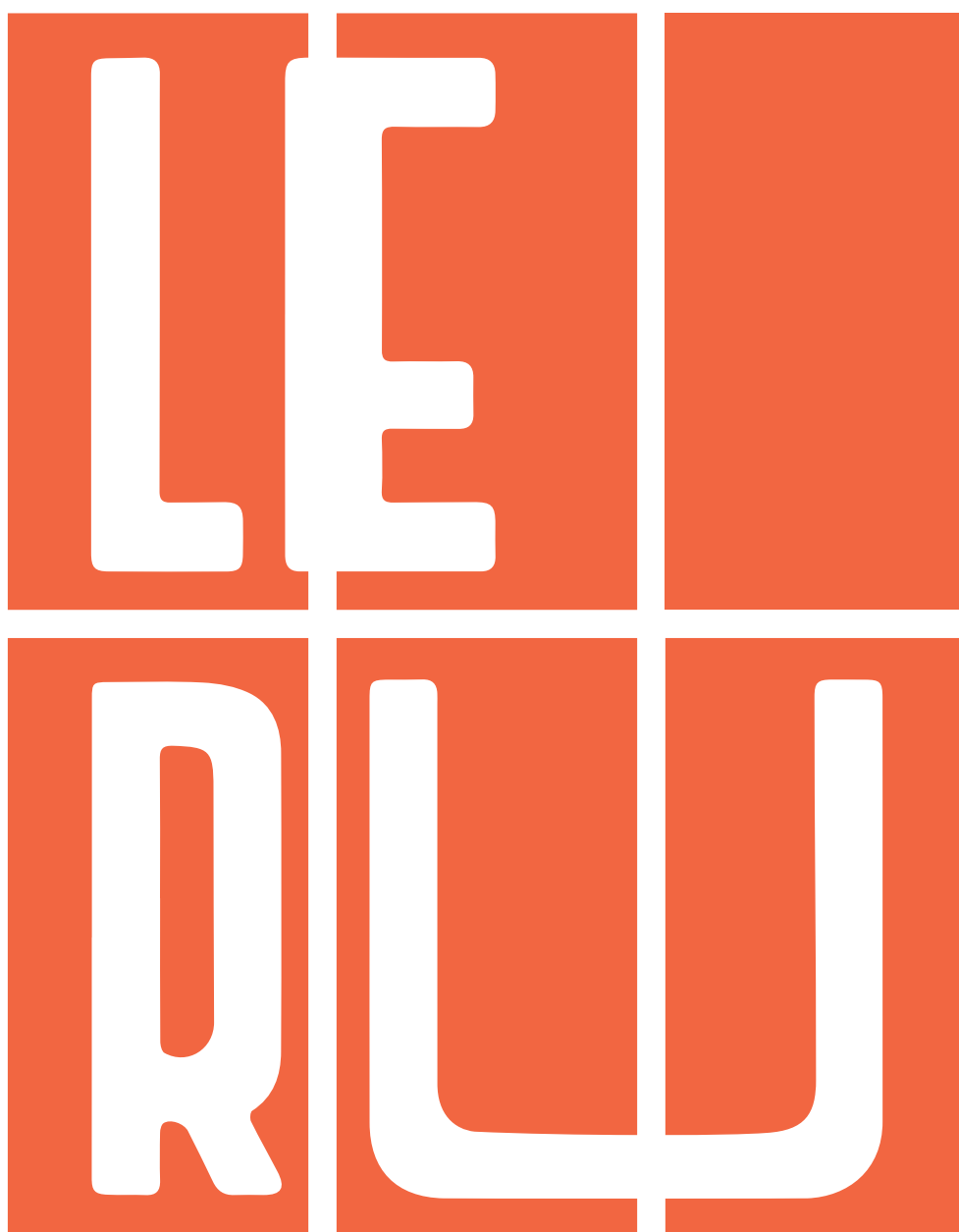




APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTS VISUELS 2027
VILLE D'ANGERS

APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE DE CRÉATION ARTS VISUELS 2027 - VILLE D'ANGERS

PRÉAMBULE

Dans le cadre de son soutien au secteur des arts visuels et à la création, la Ville d'Angers propose depuis 2021, un dispositif annuel de résidence pour un ou plusieurs artistes plasticiens. Cette résidence se veut un espace d'expérimentation, de création et d'échanges donnant lieu à une exposition au Repaire Urbain (RU). Inauguré en 2020, le RU accueille trois services municipaux qui incarnent une dynamique culturelle voulant associer patrimoine, création et accessibilité citoyenne : Angers Patrimoine, l'Artothèque d'Angers et les Archives patrimoniales. Il propose toute l'année des expositions, animations et rencontres autour de la création artistique contemporaine, de l'histoire et du patrimoine. Il dispose de trois espaces d'expositions : un au rez-de-chaussée, dédié à l'architecture et au patrimoine dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, et deux à l'étage : une grande salle modulable de 285 m² avec vue sur le jardin, dédiée à la création, et une autre, dédiée à l'art contemporain, en lien avec la collection de l'Artothèque.

À environ 5 minutes à pied de la gare, le RU est situé dans un environnement culturel privilégié, organisé au sein du jardin des Beaux-arts, où se trouvent aussi trois équipements culturels majeurs : le musée des Beaux-Arts, la galerie David-d'Angers et la bibliothèque Toussaint.

Au sein du RU, un atelier d'artiste de 50 m² avec jardin permet d'accueillir chaque année des artistes en résidence.



© Ville d'Angers - Marie-Anne de Kerimel

■ **Forme de la résidence**

L'appel à résidence s'adresse à tous les artistes plasticiens professionnels sans médium privilégié et sans limite d'âge.

Un espace de travail est mis à disposition du ou des artistes sélectionnés pour une durée de 2 mois. L'artiste bénéficie d'un accompagnement privilégié des équipes du RU et d'un budget comprenant honoraires, budget de production et droits de diffusion.

Cette résidence donne lieu à une restitution dans la grande salle d'exposition du RU (*descriptif et photos en annexe*), sous la forme a minima d'une exposition de juin à septembre 2027.

Un comité de travail composé de professionnels de la culture de la Ville d'Angers se réunit chaque semaine durant le temps de résidence pour échanger avec l'artiste sélectionné sur le travail en cours et le projet de restitution, sous la forme d'une exposition dans la grande salle du RU, qui peut être exploitée en totalité ou en partie. Le commissariat de l'exposition est assuré par la directrice du RU et la responsable de l'Artothèque.

Les artistes accueillis se situent dans une démarche d'ouverture aux publics : qu'il s'agisse de montrer une étape de travail, de rencontres avec le public ou de la mise en place d'ateliers de pratique artistique en lien avec les équipes du RU. Un calendrier sera établi en début de résidence, fixant un minimum de deux rencontres avec le public, et une présence lors des Journées européenne du patrimoine.

■ ■ **Calendrier et planning de résidence**

La durée de la résidence est de deux mois (*mars et avril 2027*), les dates de résidence sont convenues en amont avec l'artiste selon ses disponibilités.

Le temps de présence de l'artiste à l'atelier sera établi par convention, un minimum de 20 jours complets est requis sur l'ensemble de la résidence.

Des rencontres avec le public seront organisées sur ces temps de présence en lien avec les équipes du RU et en accord avec l'artiste lauréat.

Un calendrier sera établi en début de résidence.

■ ■ ■ **Modalités financières**

Honoraires : 5 000 euros (*50 % à la signature de la convention et 50 % à l'ouverture de l'exposition*)

Frais de production : 2 000 euros (*sur présentation de factures*)

Hébergement éventuel : possibilité d'hébergement pris en charge par la Ville d'Angers dans un appartement partagé avec d'autres artistes ou réservation d'un hôtel et prise en charge en direct par la Ville d'Angers pour un montant maximum de 2 000 euros sur toute la durée de la résidence.

Les frais de déplacements et les frais alimentaires seront pris en charge directement par l'artiste, la Ville n'intervenant pas dans cette organisation.

Droits de présentation publique versés dans le cadre de l'exposition : 1 000 euros

Autres formes de soutien

- Accompagnement individualisé dans le développement du travail et dans la préparation d'une exposition pour la grande salle du Repaire Urbain (RU) par l'équipe du RU.
- Partenariat privilégié avec l'École supérieure d'Art et Design TALM-Angers – Possibilité d'accès aux ressources de l'école (ateliers de production, échanges avec le personnel enseignant, ateliers...). Modalités et objectifs pédagogiques à établir avec l'école.
- Mise en réseau éventuelle avec des entreprises et des professionnels : artistes, responsables de structures, critiques, commissaires d'exposition, galeristes, etc.
- Propositions éventuelles d'expériences professionnelles diverses : workshop, conférence, etc.
- Mise à disposition d'un pass donnant accès gratuitement aux cinq musées d'Angers et d'une entrée au domaine national du château d'Angers.

■ ■ ■ ■ ■ Les modalités pratiques d'accueil

Un atelier de 50 m² sera mis à disposition de l'artiste durant toute la durée de la résidence. Il est équipé d'un point d'eau, d'espaces de rangement, d'une table, de chaises et d'une connexion WIFI. L'artiste peut bénéficier d'une place de stationnement.

Accès possible du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 12h30 à 18h, sauf jours fériés. Le site sera fermé et mis sous alarme en dehors de ces horaires.

Le montage et le démontage de l'exposition organisée à l'issue de la résidence sont assurés par les équipes du RU, en présence de l'artiste.

La Ville d'Angers prend en charge les coûts de production de l'exposition et les frais liés à sa valorisation et à son inauguration, tels que la communication et le vernissage.

■ ■ ■ ■ ■ Modalités de candidature

Les candidatures doivent être transmises exclusivement par courriel, **au plus tard le 31 octobre 2026**, à l'adresse suivante : developpement.culturel@ville.angers.fr

- La candidature doit être envoyée en pièce jointe au courriel, sous la forme d'un seul fichier au format PDF, d'une taille maximale de 10 Mo.
- Les liens de téléchargement ou de transfert de fichiers (type WeTransfer, Smash ou services similaires) ne sont pas acceptés.
- L'objet du courriel et le nom du fichier doivent obligatoirement être libellés comme suit :

Objet du courriel : Candidature résidence arts visuels – Prénom Nom

Nom du fichier PDF : Candidature résidence arts visuels – Prénom Nom

Les candidatures devront intégrer les éléments suivants :

- ☐ Une note d'intention comprenant des axes de recherche et les médias envisagés ainsi qu'une proposition de format de restitution du travail réalisé lors de la résidence
- ☐ Un budget prévisionnel
- ☐ Un dossier d'artiste comprenant un portfolio et un CV détaillé
- ☐ Un n° de SIRET ou toute pièce administrative et fiscale permettant de prouver la capacité d'édition de factures.
- ☐ Un n° de sécurité sociale.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Composition du jury :

- 1 élu de la Ville d'Angers
- 1 représentant de la direction Culture et Patrimoine
- 1 responsable du RU - Repaire Urbain
- 1 professionnel/le des arts visuels de la Ville d'Angers
- 1 représentant/e de l'École supérieure d'Art et de Design TALM-Angers
- 1 artiste
- 1 professionnel de la diffusion hors Ville d'Angers

Le jury se tiendra le 8 décembre 2026. L'ensemble des candidats recevra un courrier de réponse courant janvier au plus tard.

Le lauréat sera sélectionné au regard des critères suivants :

- Qualité et démarche artistique singulière et affirmée
- Cohérence du projet et capacité de l'artiste à lui donner sens et à s'inscrire dans le contexte dans lequel il intervient
- Faisabilité technique et financière du projet



Contact

Ville d'Angers - Direction de la Culture et du Patrimoine
Lucie PICARD, chargée de mission
developpement.culturel@ville.angers.fr
02 41 05 41 49

ANNEXE 1

Le Repaire Urbain et sa salle d'exposition du 1^{er} étage



© Ville d'Angers - Angers Patrimoine

© Ville d'Angers - Angers Patrimoine

Les expositions sorties de résidence depuis 2021

- Dimensions de la salle: 285 m²
- Capacité d'accueil: 250 personnes
- Équipements: cimaises fixes et mobiles en fermacell
Elle dispose d'un vidéoprojecteur,
d'un écran de projection et d'enceintes.



Vue de l'exposition Apokâlupsis
d'Esmeralda Da Costa, 2021

© Ville d'Angers - Angers Patrimoine



Vue de l'exposition Chimères de Sylvain
Wavrant et Thomas Cartron, 2022

© Ville d'Angers - albertwww.black-lux.com



Vue de l'exposition
de Mathilde Caylou, 2023
© Ville d'Angers - Angers Patrimoine



Vue de l'exposition Prophéties incertaines
de Salomé Fauc, 2024
© Ville d'Angers - Repaire Urbain



Vue de l'exposition L'Architecte et le danseur
de Fredrik Odenius, 2025
© Ville d'Angers - Repaire Urbain



Vue de l'exposition Solanum tuberosum
de Carlota Sandoval Lizarralde, 2026
© Ville d'Angers - Repaire Urbain

ANNEXE 2

L'atelier d'artiste

- Dimensions : 50 m² + jardin
- Capacité d'accueil : 30 personnes
- Équipements : cimaises fixes, point d'eau, rangement, connexion WIFI



Résidence 2024, Salomé Fauc
© Ville d'Angers - Angers Patrimoine